



MARC JACQUEMAIN,
Professeur

Sociologie des Identités Contemporaines
Bd du Rectorat, 7, Bât B 31 / Boite 47 - 4000 LIEGE -
BELGIQUE
☎ + 32 (0) 4 366 30 72
FAX 32 (0) 4 366 45 20
Marc.Jacquemain@ulg.ac.be

Utilité sociale et solidarité.

Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs de m'avoir proposé d'introduire le sujet pour cette journée de réflexion. Mais comme chaque fois que l'on me fait ce genre d'appel, je suis toujours un peu perplexe : au sujet de l'insertion sociale, de l'insertion socio-professionnelle et des rapports parfois compliqués entre les deux, que peut apprendre le sociologue aux acteurs du terrain ? En règle général, rien. Rien, en tout cas que les gens de terrain ne savent déjà mieux que lui.

Je n'aurai donc pas la prétention de vous parler de votre travail, de la manière dont vous le menez et des difficultés que vous avez à résoudre. Ma réflexion portera plutôt sur le cadre général dans lequel vous êtes amenés à exercer ce travail et, en particulier, sur l'évolution des modes de solidarité dans notre société. Mon thème introductif sera donc ***quel sens donner aux nouveaux discours sur la solidarité qui émergent dans nos sociétés ?***

Je partirai d'une affirmation que l'on entend souvent aujourd'hui, en particulier concernant notre région wallonne. A savoir que le gros problème de la solidarité en Wallonie, ce seraient les profiteurs. Notre région souffrirait, selon cette affirmation fort répandue, d'un syndrome *d'abus de la solidarité*. Que faut-il en penser ?

Donnons-nous la peine de prendre l'idée au sérieux et de réfléchir à ce qu'elle nous dit de notre société. Qu'est-ce qu'un profiteur ? C'est quelqu'un qui accepte ou même revendique une part des richesses produites par la société sans contrepartie, c'est-à-dire sans vouloir apporter par son travail, ou par son activité, une contribution au moins minimalement proportionnée à la solidarité qu'il reçoit. Y en a-t-il vraiment beaucoup en Wallonie ?

Je suis convaincu que vous avez tous, en tête, au moins un exemple, et souvent plusieurs, d'un abus qui vous a choqué : un chômeur, ou un bénéficiaire du revenu d'insertion, qui, franchement, aurait pu en faire un peu plus, qui s'arrange pour éluder gentiment toutes les offres qu'on lui fait, et pour passer à travers les mailles du filet, ou encore un jeune un peu mou que rien ne paraît décidé à faire bouger sauf si on finit par le menacer de le priver un temps de son revenu.

Des exemples comme ceux-là, je les entends dans toutes les discussions que je peux avoir sur l'insertion sociale. Or, ils me posent un sérieux problème.

Bien entendu, j'admets qu'il y a dans notre société, pas mal de gens qui reçoivent de la collectivité des ressources sans contrepartie raisonnable. Mais quand on y réfléchit un peu, il est évident que ces gens se trouvent aux *deux bouts* de l'échelle sociale.

Personnellement, lorsque je pense au mot « profiteur », je ne pense pas spontanément d'abord aux chômeurs ou aux minimexés. Je pense d'abord aux PDG des 120 premières entreprises françaises, qui gagnent, en moyenne, 297 fois le salaire minimum interprofessionnel comme vient de le révéler le journal « Le Monde¹ ». Je pense au top des vedettes du show-business ou du sport professionnel. Je pense aux traders, ces courtiers internationaux qui eux, gagnent par heure l'équivalent de toute une vie d'un salarié ordinaire. Pour 2006, le courtier le plus titré est un petit génie de la finance de 33 ans qui a gagné un milliard et demi d'€. C'est l'équivalent d'un an du salaire net de 60.000 jeunes chercheurs. Il s'appelle John Arnold. Si vous avez une place libre dans votre agenda, vous auriez intérêt à l'y inscrire, cela peut servir.

Certes, je ne prétends pas que ces gens sont des nullités ou qu'ils ne produisent rien. Mais ils reçoivent, eux aussi, de la société une part des richesses sociales qui me paraît sans aucun rapport avec leur contribution, avec l'utilité sociale dont ils peuvent se prévaloir. Ce sont donc, au sens exact du terme, des profiteurs. Il y a donc des profiteurs riches, voire extrêmement riches et des profiteurs pauvres, voire très pauvres. Mais au cours des trente-cinq dernières années environ, le **sens principal du mot a viré de bord : alors qu'il désignait encore, au début des années 70, essentiellement les nantis, il désigne aujourd'hui presque exclusivement les démunis**. Aujourd'hui, on trouvera très vite immoral qu'un chômeur reçoive 1000 € par mois de la collectivité sans avoir fait tous les efforts requis pour montrer qu'il voulait se rendre utile. Mais on s'interroge moins pour savoir si un PDG qui gagne 300.000 € par mois, sans parler du financier qui en gagne, lui, trois millions. En somme, on dirait parfois qu'aujourd'hui, il est plus grave de voler un œuf que de voler un bœuf, voire un troupeau entier.

L'économiste Daniel Cohen qui est pourtant tout sauf un gauchiste, fait valoir que la compétence des grands PDG n'est pas discutable mais qu'elle est tout de même très relative. Des analyses statistiques ont montré que si on remplaçait, par exemple, le PDG de la première société du CAC 40 par celui de la 100^{ème}, cela ferait une différence infime sur la cotation de l'entreprise. De l'ordre de moins d'un pour mille. Mais bien sûr, un pour mille, sur la valeur boursière d'une très grosse entreprise, cela se monte en millions d'euros potentiellement disponibles pour les actionnaires. Dès lors qu'un candidat PDG réussit à convaincre le Conseil d'Administration que ses qualités personnelles vont accroître la valeur boursière de l'entreprise de disons, cinquante millions, pourquoi n'en réclamerait-il pas quatre ou cinq pour lui-même ? Quelle idée d'utilité sociale peut-on bien voir derrière ce mécanisme très simple ?

Mon propos n'est pas de faire le procès – facile à instruire – des inégalités sociales ou de l'aristocratie d'affaires. Ce n'est pas le sujet du jour. Je voudrais seulement mettre en évidence à quel point l'image qu'on se fait de **l'utilité sociale** des uns et des autres a évolué en trente ans. Or, cette idée d'utilité sociale, autour de laquelle gravitent les notions de

¹ « Le Monde » du 13 décembre 2006

dignité, de responsabilité, d'autonomie est bien au cœur de la plupart des discours sur l'insertion.

Par le hasard de l'orthographe, il se fait que l'acronyme de « services d'insertion sociale » – SIS - est le même que celui que je rencontre régulièrement dans les textes que je discute avec mes étudiants lorsque nous parlons de *Social Investment State*, qui a été traduit en français par Etat Social Actif. Au cœur de cette notion se trouve précisément l'idée « d'activation », qui devient la référence aujourd'hui lorsqu'on parle d'insertion sociale. Insérer les gens, c'est leur retrouver le moyen d'être actifs au sein de la société, donc d'être, de fait, socialement utiles comme on vient de le dire. Belle idée a priori. Mais quelle évolution cette idée traduit-elle dans nos conceptions de la solidarité ?

Pour faire court, je propose de m'appuyer sur une très parlante métaphore qu'utilise l'économiste et philosophe Christian Arnsperger pour décrire les évolutions de l'Etat social².

On peut, dit Arnsperger, se représenter la vie comme la traversée d'un océan. Chaque personne, ou chaque famille dispose d'une embarcation plus ou moins sophistiquée : depuis la petite pirogue amazonienne jusqu'au yacht de Bernard Tapie. Chacun a plus ou moins appris à naviguer, mais certains plus que d'autres. Dans le cadre de L'Etat social classique, qu'on baptise assez souvent « Etat Providence », l'Etat fonctionne à la fois comme armateur et comme société de sauvetage maritime. C'est lui qui loue les bateaux. C'est lui aussi qui tente de repêcher tous ceux qui connaissent de grosses difficultés en mer, voir qui sont sur le point de couler.

Or, cette entreprise de sauvetage est aujourd'hui elle-même en difficulté. Ces difficultés trouvent leur source dans les grandes mutations qui ont affecté l'économie des pays riches depuis une bonne trentaine d'années : montée des pouvoirs financiers, réorganisation des modes de travail, ouverture plus grande à la concurrence mondiale, révolution des technologies de l'information et de la communication, mais aussi transformations de la structure de la population active liée à la transition démographiques (plus de personnes âgées, moins d'enfants), à la présence croissante des femmes sur le marché du travail. A quoi s'ajoutent, évidemment les transformations profondes de l'éducation et de la structure familiale. Je ne me prononce pas sur ces mutations qui sont à la fois porteuses, selon les cas, de formidable progrès sociaux mais aussi de terribles régressions.

Ce qui importe, pour poursuivre la métaphore nautique d'Arnsperger, c'est que tous ces changements ont pour effet de rendre pour chacun d'entre nous la traversée plus aléatoire. La mer est de plus en plus agitée. On ne compte plus les petits bateaux qui coulent et l'entreprise de sauvetage qu'est l'Etat social ne sait plus ou donner de la tête. Les gestionnaires de cette entreprise essayent de trouver une solution pour s'en sortir et ils imaginent l'idée suivante. Plutôt que de financer de plus en plus d'opérations de sauvetage, on va investir davantage dans la qualité des bateaux loués par les voyageurs. On va aussi leur donner des cours de navigation. Et on va les inciter à se recycler régulièrement, pour se tenir au courant des dernières techniques. Ainsi, on va économiser sur le sauvetage. Et par ailleurs, on n'ira plus forcément sauver tous ceux qui coulent : avant d'aller les repêcher, il faudra qu'ils prouvent qu'ils ont bien entretenu leurs bateaux et bien suivis les cours de recyclage prévus.

² Arnsperger Christian, *Etat social actif : nouvelles solidarités ou gadget idéologique ?* in « Sauver l'Etat », actes de la semaine sociale du M.O.C., 2002, p. 15-27

L'analogie est extrêmement parlante : elle montre bien que, derrière l'idée d'Etat Social Actif, on peut voir poindre une logique très simple issue de la sagesse populaire : *prévenir vaut mieux que guérir*. De là, vient l'idée « d'activation ». Elle est double : on va « activer » les dépenses de la sécurité sociale : plutôt que de donner de l'argent à des chômeurs, on va utiliser cet argent pour garder les personnes au travail. Mais on va aussi « activer » les gens eux-mêmes : parce qu'il n'est plus question qu'ils se contentent de recevoir passivement leurs allocations. On va exiger en contrepartie qu'ils fassent la démonstration qu'ils ont tout fait pour gagner leur vie autrement que par des allocations. Il faudra qu'ils démontrent leur « activité », j'ai presque envie de dire leur « activisme » : on leur demandera combien d'entreprises ils ont contacté, comment ils se sont présentés. Si cela n'a pas marché, on leur demandera aussi de témoigner des efforts qu'ils ont fait pour se rendre « employables » : ont-ils suivi des formations adéquates au nouveau marché du travail ? Ont-ils au moins tenté d'acquérir les savoirs sociaux aujourd'hui indispensables pour être embauchés ? Ont-ils appris à se lever à l'heure, à respecter les horaires des rendez-vous, à s'y présenter bien habillés, à mettre en avant leurs savoirs et leurs compétences, à aborder l'entretien avec le sourire et l'enthousiasme requis ?

Bien sûr, je décris ici une logique abstraite, donc caricaturale. Je pense que les travailleurs sociaux de notre région ne se sentent en général pas la vocation pour la « chasse aux chômeurs ». C'est d'ailleurs parfois ce qu'on leur reproche. Il reste que cette idéologie de la « responsabilisation » est bien ce qui tend à se substituer progressivement à la conception classique de la solidarité collective.

Qu'implique la logique de la « responsabilisation » ? Idéologiquement, elle est ambiguë parce que qu'elle peut se décliner selon deux modalités contradictoires, l'une que l'on pourrait appeler « punitive » et l'autre, « intégratrice ».

Dans la première perspective, ce qui est mobilisé comme ressort moral, c'est le **ressentiment** : il s'agit de culpabiliser les plus démunis pour leur incapacité à se prendre davantage en charge. Parce que par leur irresponsabilité, ils nous obligent, nous, les citoyens « actifs », travailleurs, mobilisés, énergiques, à les aider et à leur abandonner une partie des ressources que nous avons méritées par notre travail. S'ils se responsabilisaient davantage, nous ne serions pas obligés de cotiser autant pour leurs allocations de chômage ou leurs RMI. Dans cette perspective, on leur reproche au fond leur paresse, ou leur insouciance. C'est la perspective de la fourmi qui dit à la cigale « *Vous chantiez, j'en suis fort aise. Eh bien, dansez maintenant* ». Ce registre-là est souvent, malheureusement, très porteur auprès des travailleurs les moins aisés, qui se sentent, d'une certaine façon spoliés par les allocataires sociaux. Le registre du ressentiment est mobilisé par les politiques sociales conservatrices pour faire passer la diminution de la solidarité globale au sein de la société. Par exemple, lors son arrivée à la tête du gouvernement britannique il y a dix ans, Tony Blair avait envisagé parmi ses premières mesures sociales la diminution des allocations aux mères célibataires, estimant que ces allocations les décourageaient de chercher les moyens de « s'en sortir par elles-mêmes ». Cette intention n'a jamais été concrétisée en raison de l'opposition venue notamment de l'intérieur même du Parti travailliste, mais elle est révélatrice de ce versant « punitif » de la logique de la contribution : tout ce qui permet d'aider les plus fragiles est au fond suspect parce que cela les décourage de s'aider eux-mêmes. « Ils n'ont qu'à travailler plus » pourrait être la devise de cette logique punitive, qu'aux Etats-Unis on appelle le *workfare*, par symétrie avec le *welfare* de l'Etat-Providence³.

³ Rosanvallon Pierre, *La nouvelle Question sociale*, Paris, Le Seuil, 1998.

L'autre version de la logique de contrepartie mobilise davantage l'idée de *dignité*: il s'agit alors d'entendre le discours des plus démunis qui affirment eux-mêmes qu'ils veulent être socialement utiles. Et de fait, comme le montrent souvent les enquêtes, les minimexés ou les chômeurs se satisfont assez rarement de l'idée d'assistance « inconditionnelle ». Une partie au moins d'entre eux fait valoir que ce qui leur pèse le plus, ce n'est pas le refus d'un revenu mais le refus des moyens de le gagner, en toute légitimité, par leur utilité sociale. Le sociologue américain Richard Sennett⁴ a bien montré comment l'aide inconditionnelle peut être vite perçue par les plus fragiles comme une forme de mépris : cette aide semble parfois manifester qu'on ne les croit pas capables d'apporter leur contribution et dans cette perspective, l'aide traduit en quelque sorte la supériorité morale de l'aidant – souvent une institution – sur l'aidé. Dans cette optique, que je qualifierais de « progressiste », la logique de contrepartie ne s'inscrit pas dans un registre punitif mais, à l'inverse, dans un registre « habilitant » : il s'agit de mettre les gens en condition d'apporter leur contribution à la production des ressources collectives et donc de ne pas se sentir dépendant de la bonne volonté d'une société à laquelle ils seraient inutiles. Il s'agit donc de les appuyer dans la construction de l'estime d'eux-mêmes qu'ils retirent de cette utilité sociale.

Cette deuxième version de l'idée d'activation est évidemment plus sympathique. Il reste tout de même à constater que la logique de la contrepartie, que ce soit dans sa version antipathique du « ressentiment » ou dans sa version plus sympathique de la « dignité », représente un étrange retournement de la notion de solidarité.

Remettons brièvement les choses en perspective historique. La solidarité sociale, au départ, est une invention de la société industrielle : *la mutualisation des risques*. Dans son principe, la sécurité sociale n'est finalement rien d'autre qu'une immense forme d'assurance : nous payons tous pour les risques de tout le monde, en sachant, bien sûr, que tout le monde ne sera pas chômeur, que tout le monde ne tombera pas malade, ou en tout cas pas de la même façon, que tout le monde – malheureusement – ne bénéficiera pas du même nombre d'années de pensions, etc.... Mais c'est tout de même une assurance d'un genre un peu particulier. D'abord parce qu'elle est obligatoire. Ensuite parce que la sécurité sociale est plus qu'une « assurance ». Elle est aussi une forme de solidarité. En effet, elle concerne de larges pans de la société, au sein de laquelle, il y a des faibles et des forts. Et les plus forts savent qu'ils ont toutes les chances de payer davantage et de recevoir moins.

Pourquoi l'acceptent-ils ? Parce que dans cette logique de la sécurité sociale classique, les plus forts aussi peuvent être amenés à dépendre des plus faibles : nous sommes tous dans le même bateau et l'issue du voyage dépend du fait que nous ramions tous. **Chaque individu doit pouvoir compter sur la solidarité de la collectivité.** Si à un moment donné, un de mes compagnons d'équipée est trop épuisé pour faire sa part, et que j'accepte par exemple de prendre plus que mon tour de rame, ce n'est pas *lui* que j'aide : c'est *nous*. Si je devais lui dire « pas question que je rame à ta place », je me mettrais en danger aussi bien que lui. L'idée de la solidarité est pour moi tout entière dans cette image : chacun s'aide en aidant les autres. Cela permet d'accepter l'idée que les plus forts payent pour soutenir les plus faibles.

Dans la version de « l'Etat Social Actif », la logique est inversée : il s'agit de demander à chacun de *peser le moins possible sur la solidarité collective en se prenant le plus en charge lui-même* : il s'agit de dire à chacun « prenez soin de vous-mêmes et demandez-nous le moins

⁴ Sennett Richard, *Le travail sans qualité*, Paris, Albin Michel, 2000.

possible, nous nous engageons à faire la même chose ». C'est un sacré retournement : **ce ne sont plus les individus qui bénéficient de la solidarité collective, c'est la collectivité qui bénéficie de la solidarité des individus**. On est passé de l'idée : « *en t'aidant, je nous aide, à l'idée symétrique : en m'aidant moi-même, j'aide tous les autres* ».

Mais dans une société inégalitaire, et de plus en plus inégalitaire, ce retournement en implique un autre. En effet, dans la société assurantielle, comme on vient de le voir, la solidarité va *du fort au faible* : ceux qui peuvent contribuer davantage, parce qu'ils sont en bonne santé, qu'ils ont un bon niveau d'éducation, qu'ils ont un emploi bien payé ou une fortune personnelle, ceux-là acceptent – de plus ou moins bon gré – de payer plus que les autres, et de recevoir moins. Dans le cadre de l'Etat Social Actif, c'est l'inverse : la solidarité va *du faible au fort*. En effet, il s'agit dans cette optique que chacun pèse le moins possible sur les autres, en faisant tout pour se prendre en charge lui-même. Il s'agit donc de s'aider soi-même pour diminuer la charge des transferts. Mais comme ce sont les plus pauvres qui bénéficient des transferts, et les plus riches qui les payent, en demandant à chacun de réduire le poids de ces transferts, on demande en fait **la solidarité des pauvres à l'égard des riches**.

On comprend alors pourquoi un allocataire social qui réclame 700 ou 1000 € est aujourd'hui plus rapidement traité de profiteur que le PDG qui en gagne trois cents fois plus ou le trader qui en gagne cinq ou dix mille fois plus. C'est que le premier reçoit ses 1000 € de la solidarité collective alors que le second reçoit ses trois cent mille euros ou ses dix millions du marché.

La brillante idée de l'Etat Social Actif serait-elle alors autre chose qu'une façon de détricoter sans trop de brutalité l'invention extraordinaire qu'avait été la société assurantielle ?

C'est un peu plus compliqué que cela. Parce qu'il est vrai que, dans une mer plus démontée, il devient difficile d'aller sauver tout le monde si les plus fragiles ne font pas aussi leur part. Mais cette nouvelle logique de solidarité ne pourra fonctionner que si les pouvoirs publics investissent vraiment massivement dans la prévention : il s'agit réellement de former tout le monde. De donner à chacun non pas une chance, mais plusieurs. De développer ce que les anglo-saxons appellent le « long life learning ».

Jusqu'où nos Etats européens sont-ils prêts à mener cette politique ? Et sont-ils prêts à demander aux plus fortunés de consacrer une partie de ces ressources à la politique de prévention ? En échange d'une réduction du poids des allocations de chômage ou des charges sociales, va-t-on réellement se soucier de donner aux plus fragiles les moyens d'être réellement productifs ? Ou bien va-t-on surtout se contenter de leur faire porter davantage le poids de la solidarité collective ?

La question fondamentale est là. On peut imaginer que la solidarité change de forme et qu'elle se traduise par « l'activation » de tout un chacun si, en même temps, les ressources qui étaient consacrées à la solidarité « passive » sont consacrées à la solidarité « active » et ne se retrouvent pas simplement transférées aux acteurs les plus forts dont les charges seraient allégées. Mais il faut bien voir que dans une telle optique, **une politique d'activation soucieuse de justice sociale ne sera pas forcément beaucoup moins coûteuse de l'argent public que la logique curative de l'Etat Providence**. On pourrait ainsi imaginer un critère d'évaluation de toute politique d'activation : constitue-t-elle un réel soutien aux plus faibles ou bien une inversion du flux de la solidarité ? Autrement dit, il faudrait envisager d'introduire dans l'évaluation de ces politiques leur impact supposé la distribution des inégalités. J'imagine bien qu'une telle évaluation est difficile à mettre en place. Mais elle

seule, sans doute, peut garantir que sous couvert d'Etat Social « Actif », on ne détricote pas simplement l'Etat social tout court.

Dans cette dernière hypothèse, c'est Margaret Thatcher qui aura eu raison lorsqu'elle disait :
« La société, cela n'existe pas. Il y a des individus, hommes et femmes, et il y a des familles. Aucun gouvernement ne peut rien faire si ce n'est à travers les individus et les individus doivent en premier lieu se soucier d'eux-mêmes ».

Je continue à préférer, pour ma part, une société où les individus se soucient les uns des autres. C'est à cette condition seulement qu'on peut les appeler des citoyens.

Marc Jacquemain
27 04 2007